

le débat

Lier allocations familiales et revenus ?

Qu'il grandisse dans une famille riche ou pauvre, chaque enfant reçoit le même montant d'allocations familiales. Aujourd'hui, certains veulent faire évoluer ce système.

Pour le premier enfant : 99,9 euros ; pour le deuxième : 170,39 euros ; à partir du troisième : 254,40 euros. Simple coup de pouce – certes, toujours agréable à recevoir – pour les parents nantis, le versement des allocations familiales est attendu chaque mois avec impatience par ceux qui ne roulent pas sur l'or. Pourtant aujourd'hui, en Belgique, la somme virée par « chère tête blonde » est la même, quels que soient les moyens du ménage.

Pourquoi ne pas adapter le montant des « allocos » aux revenus des parents ? Parce qu'il

existe un principe sacro-saint, qui veut qu'« un enfant = un enfant ». On verse donc la même somme à tout le monde, mais avec majoration pour certaines catégories (parent isolé, pensionné, chômeur, malade, etc.) Sauf que, on le sait, l'enveloppe de la sécu est limitée...

La France a franchi le pas

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la France a franchi le pas. Le montant des allocations familiales y est désormais plafonné en fonction des revenus. Il a été divisé par deux pour les couples aux ressources imposables comprises

entre 67.141 et 89.490 euros (revenus déclarés aux impôts) et par quatre pour ceux aux revenus supérieurs à 89.490 euros.

Selon les chiffres de la Caisse nationale d'allocations familiales, publiés en mai 2016, 455.100 allocataires ont ainsi été impactés, soit 9,3 % du total des bénéficiaires des allocations familiales. Pour ces familles, les plus aisées d'Hexagone, la réforme s'est traduite par une chute de 50 % à 75 % du montant des allocations autrefois versées.

À travers cette refondation du système, l'État français estime

réaliser une économie de 800 millions d'euros par année.

Et en Belgique ? Le système forfaitaire est-il bien égalitaire ? Ne faudrait-il pas y introduire une dose de proportionnalité – à l'occasion du transfert de la compétence aux entités fédérées, par exemple ? Nous avons questionné Delphine Chabert, secrétaire

politique de la Ligue des familles et Simon Ghiotto, chercheur spécialisé dans les politiques familiales, la pauvreté et l'éducation, au sein du think tank Itinera. ■

WILLIAM BOURTON

Delphine Chabert « Il faut éviter une société duale »

ENTRETIEN

Le sujet des allocations familiales a été abondamment étudié par la Ligue des familles. La position que ses responsables ont arrêtée reprend le principe d'allocations familiales universellement distribuées mais renforce la « sélectivité » de celles-ci en fonction des revenus des parents.

Quelle est précisément la position de la Ligue des familles ?

Derrière les allocations familiales, il y a différents objectifs qui, d'après la Ligue des familles, doivent être rencontrés. Le premier, c'est le soutien à la parentalité. Mais ce n'est pas le seul : la lutte contre la pauvreté infantile en est un autre. Le tout

dans le contexte du transfert des Allocations familiales du Fédéral aux Régions, avec donc un nouveau système à mettre en place à Bruxelles et en Wallonie. Le premier objectif nous amène à défendre le caractère universel des allocations familiales en de-

mandant que le système évolue vers une suppression des rangs : chaque enfant, peu importe sa place dans l'ordre familial, doit recevoir le même montant, contrairement aux règles en vigueur aujourd'hui. Le second objectif nous amène à défendre une autre forme de distributivité à travers les suppléments sociaux pour certaines familles.

Pourquoi maintenir des allocations pour

des familles aisées ?

On pourrait se dire

qu'elles n'en ont pas besoin.

C'est très important en termes de solidarité, de contrat social, c'est-à-dire de ce qui réunit tous les membres d'une collectivité. Si je contribue aux ressources collectives, il est juste que je reçoive quelque chose de cette collectivité. Sans mécanisme universel comme celui des allocations familiales, on va vers une société duale avec des personnes aisées qui ne reçoivent pas d'allocations et sortent des mécanismes de solidarité et des personnes qui ont moins de moyens.

En revanche, vous voudriez que les différences se marquent davantage selon le niveau de revenus des familles.

Oui, nous défendons l'idée de

suppléments d'allocations familiales à partir d'une allocation de base d'environ 150 euros par enfant. C'est là qu'interviennent la sélectivité et la justice sociale. Aujourd'hui, ces différences se marquent par rapport à des statuts et non directement par rapport à des revenus. Les familles nombreuses aux revenus modestes auraient encore droit à un revenu supplémentaire à partir du troisième enfant. Les allocations, comme le rappellent régulièrement des études, sont l'outil le plus efficace en matière de lutte contre la pauvreté. Dans notre position, la part universelle des allocations représente 75 à 80 % de l'enveloppe totale, contre 95 % aujourd'hui. ■

Propos recueillis par
MATHIEU COLINET

Simon Ghiotto « Adapter les allocations aux besoins »

ENTRETIEN

Simon Ghiotto, chercheur à l'Itinera Institute, a publié, début de l'été, *L'état de la famille*, un ouvrage où il balaye les différents aspects de la politique familiale en Belgique.

Concernant les allocations familiales, il invite à renforcer la « sélectivité » pour les enfants qui en ont le plus besoin sans pour autant rompre avec le caractère universel des allocations.

Quelle est votre position dans le débat entre les tenants du caractère universel des allocations familiales et ceux qui voudraient qu'on tienne compte pour les accorder du revenu des parents ?

La position que je défends est celle d'une progressivité universelle. Autrement dit, qu'on fasse évoluer le système actuel d'allocations familiales vers davantage de « sélectivité », vers des différences qui se justifieraient selon les besoins des familles et des enfants.

Qu'est-ce que vous entendez

exactement par « besoins » ?

La notion de « besoins » s'envisage plus largement que par rapport au niveau de revenus des parents. Des besoins spécifiques peuvent justifier la progressivité. Besoins liés par exemple à un handicap, à une situation d'immigration...

Vous défendez davantage de progressivité dans la distribution des allocations. Certains pays ont été plus loin, liant étroitement allocations familiales et niveaux de revenus. Pourquoi ne les suivez-vous pas complètement sur ce chemin ?

Il faudrait d'abord pouvoir s'entendre sur la limite au-dessus de laquelle le montant des allocations baisserait. Au-delà, le caractère universel des allocations universelles se justifie par le souci de maintenir un système inclusif et d'avoir pour celui-ci un soutien politique.

Si des groupes de la population ne bénéficient pas du système et le ressentent comme une injustice, c'est le système lui-même qui sera menacé sur le long terme. Cela s'est vu à la longue dans certains pays.

Le système actuel, largement universel, ne vous convient pas non plus. Pourquoi ?

La sélectivité est très limitée. 5 % des montants des allocations familiales seulement sont sélectifs en Belgique. Avec des incohérences entre des familles dont les parents ne travaillent pas et d'autres où ils travaillent mais pour des bas revenus. Il faudrait en Belgique un système qui s'attache aux revenus ou encore mieux aux besoins. Enfin, le système actuel en Belgique est binaire en ce sens qu'il donne droit ou non à des suppléments sans prévoir de gradations. ■

Propos recueillis par M.C.